



## DOSSIER D'INSCRIPTION Année scolaire 2024-2025

Ma maison est le monde – Ma famille est l'humanité

Chers parents,

Nous avons l'immense plaisir de vous annoncer l'ouverture des inscriptions pour l'année scolaire 2024-2025 au préscolaire, au primaire et au collège. Nous serons ravis de vous accueillir dans notre communauté éducative.

Votre dossier d'inscription :

- Règlement intérieur destiné aux parents.
- Règlement financier destiné aux parents.
- Fiche de renseignements signée des parents.
- Fiche médicale avec une photo de l'enfant, signée par les parents.
- Fiches d'inscription transport, cantine, garde.
- Droit à l'image et engagement, signé par les parents.
- Dans le cas de parents divorcés, le jugement de divorce.

Pour une nouvelle inscription, s'ajoutent à ces documents : un extrait d'acte de naissance de l'enfant, 3 photos d'identité récentes, une copie des CIN des parents, un certificat de radiation et une copie du dernier bulletin scolaire pour les enfants déjà scolarisés, une photocopie des pages vaccinations du carnet de santé.

L'inscription des nouveaux élèves est ouverte à compter du 01/03/2023.

Voici les tarifs pour l'année scolaire 2024 – 2025 :

Cycle	Frais de réinscription	Frais de première inscription	Frais de scolarité annuels	Frais de scolarité mensuels, à régler avant le 05 de chaque mois de septembre à juin
Préscolaire	1 100 DH	1 300 DH	10 500 DH	1 050 DH
Primaire	1 100 DH	1 300 DH	10 500 DH	1 050 DH
Collège	1 500 DH	1 700 DH	15 000 DH	1 500 DH

Nous vous invitons à prendre rendez-vous avec la direction de l'institut LE NID FAMILIAL pour réaliser l'inscription de vos enfants.

Dans l'attente de vous accueillir et restant à votre disposition pour tout complément d'information, veuillez agréer, Chers Parents, l'expression de mes meilleures salutations.

Direction.



## REGLEMENT INTERIEUR DESTINE AUX PARENTS

Ma maison est le monde – Ma famille est l’humanité

Le présent règlement intérieur est destiné à fixer les règles de vie en commun indispensables au bon fonctionnement de l’Institut LE NID FAMILIAL dans l’intérêt de tous et dans le respect des droits et des devoirs de chacun.

Les parents sont les premiers partenaires de l’Institut pour l’éducation de leur enfant. En inscrivant votre enfant dans notre établissement, vous adhérez donc aux règles de vie en commun présentées ci-dessous et vous vous engagez à les respecter, par votre signature de ce document.

### Projet pédagogique

Pour se développer, chaque enfant doit participer pleinement aux activités correspondant à leur scolarité. Les enseignants sont formés pour travailler en pédagogie de projets. Celle-ci peut comporter des sorties auxquelles l’ensemble de la classe doit participer. Pour cela, il est souvent demandé une contribution financière minimale aux parents.

### Respect

Chaque élève doit respecter les règles de vie de l’Institut. Dans le cas contraire, les parents sont invités à collaborer avec l’équipe éducative de l’Institut pour encadrer leur enfant. Si les parents ne répondent pas favorablement à cette invitation, la direction prend les mesures nécessaires et les fait appliquer.

Le respect est dû à toute personne présente dans l’Institut : personnel de service, personnel administratif, enseignants, élèves, direction, visiteurs, ...

L’insolence, l’impolitesse, la vulgarité dans le comportement ou dans le langage, feront l’objet de sanctions pouvant aller jusqu’au renvoi définitif de l’élève. Un élève qui gêne le bon déroulement d’une classe par sa conduite sera exclu temporairement ou définitivement.

### Respect du matériel

Le matériel pédagogique est essentiel à un bon apprentissage. L’élève qui abîme volontairement le matériel de l’Institut sera sanctionné. La facture de réparation devra être payée par ses parents.

### Objets non autorisés

Les objets pouvant provoquer des conflits au sein de l’Institut sont interdits. Téléphones portables, argent, bijoux, gadgets, objets dangereux, seront confisqués et déposés à la direction. Ils seront restitués uniquement aux parents.

### Assurance scolaire et urgence médicale

L’Institut dispose d’une infirmerie scolaire, gérée par Sœur Emilia infirmière professionnelle, habilitée à dispenser les premiers soins et à faire le suivi médical des élèves.

L’inscription à l’Institut s’accompagne d’une assurance pour l’élève et pour toute activité organisée par l’établissement.

En cas d’urgence médicale, les parents sont prévenus par l’infirmière scolaire de l’Institut. Les parents peuvent venir chercher leur enfant pour le conduire auprès du médecin de famille, ou l’infirmière conduit l’enfant chez le médecin de l’Institut. Dans le cas d’un accident grave, l’infirmière fait appel au service d’assistance médicale d’urgence qui transfère l’enfant vers la clinique la plus proche. Les parents sont prévenus simultanément.

### Cahier de liaison, cahier de bord, cahier de textes, plateforme ENN et suivi du travail

Le cahier de liaison (pour les élèves de préscolaire) ou le cahier de bord (pour le primaire) ou le cahier de textes (pour le collège) assure la relation entre les parents et l’Institut. L’élève y consigne les devoirs à faire, les dates des évaluations, les notes d’information destinées à ses parents.

Les parents doivent consulter le cahier de leur enfant tous les jours. L’ENN permet de suivre la scolarité de l’enfant et d’avoir toutes les informations administratives nécessaires.

Pour le suivi du travail de leur enfant, les parents contrôlent tous les jours les cahiers de leur enfant. Les copies de contrôle continu sont transmises aux parents régulièrement. Vous vous engagez à les signer avant que votre enfant les rapporte à son enseignant.



### Communication avec les parents

Chaque parent, quand il le souhaite, peut prendre rendez-vous avec un membre de l'équipe éducative de l'Institut pour faire le point sur l'apprentissage de son enfant.

A mi-semester et en fin de semester, des temps privilégiés sont organisés par l'Institut pour remettre aux parents les relevés et les bulletins de notes de leur enfant et échanger sur ses résultats et sur son épanouissement.

### Affaires scolaires

Pour progresser, pour que son travail porte ses fruits, l'élève doit avoir avec lui, tous les jours, les affaires nécessaires à son travail.

### Tenues vestimentaires

Le port de l'uniforme choisi par l'Institut est obligatoire.

Maquillage et vernis à ongles sont interdits tout comme pantalon déchiré, short, débardeur, sandales de plage.

### Horaires des classes

Cycle	Jours	Matin	Après-midi
Préscolaire et Primaire	Lundi Mardi Jeudi	8h30 à 12h30	14h30 à 16h30
	Mercredi	8h30 à 12h30	-
	Vendredi	8h15 à 12h	14h30 à 16h30
Collège	Lundi Mardi Jeudi	8h30 à 12h30	14h30 à 17h30
	Mercredi	8h30 à 12h30	-
	Vendredi	8h30 à 12h	14h30 à 17h30

Des activités parascolaires sont programmées de 12h30 à 14h, après 16h30 et le mercredi après-midi.

### Ouverture du portail

L'entrée des élèves se fait de 8h à 8h25 le matin.

L'entrée des élèves se fait de 14h15 à 14h25 l'après-midi.

### Ponctualité

Un citoyen marocain responsable et épanoui est ponctuel. La ponctualité est un élément fondamental de la vie en collectivité. Elle garantit le bon fonctionnement du cadre pédagogique et la réussite dans la vie.

### Absences et retards

Toute absence d'un élève doit être signalée à l'Institut soit par écrit dans le cahier de textes, soit par téléphone. Si l'absence est supérieure à 2 jours, elle doit obligatoirement être justifiée par un certificat médical.

En cas de maladie contagieuse, l'élève ne pourra reprendre sa scolarité qu'avec un certificat médical de guérison.

En cas de retard, l'élève doit se présenter auprès du responsable de vie scolaire avec un justificatif signé de ses parents.

### Cours particuliers

Les cours particuliers dispensés aux enfants par les enseignants de l'Institut sont autorisés **UNIQUEMENT** s'ils sont organisés par l'Institut.

Direction.

## REGLEMENT FINANCIER DESTINE AUX PARENTS

**Année scolaire 2024 - 2025**

Ce règlement financier est valable uniquement pour l'année scolaire 2024 / 2025

Ma maison est le monde – Ma famille est l'humanité

L'inscription ou la réinscription d'un élève à l'Institut LE NID FAMILIAL implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement financier par les responsables légaux de l'élève.

Les droits de scolarité versés par les parents représentent l'essentiel des ressources. Leur fondement est prévu par des dispositions législatives et est régulièrement rappelé par la jurisprudence.

Tout dossier d'inscription n'est enregistré que s'il est accompagné du règlement des frais d'inscription.

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables.

Seuls les parents à jour du paiement des frais de scolarité peuvent procéder à la réinscription de leur enfant.

### Modalités de paiement des frais de scolarité :

Les parents peuvent choisir de payer les frais de scolarité

- En une fois, avant le 30/06 précédant l'année scolaire.

Il est alors accordé une réduction de 5% sur la totalité des frais de scolarité.

- Chaque mois, avant le 5 du mois, selon l'échéancier suivant

Scolarité de 09	Scolarité de 10	Scolarité de 11	Scolarité de 12	Scolarité de 01	Scolarité de 02	Scolarité de 03	Scolarité de 04	Scolarité de 05	Scolarité de 06
A payer avant le 30/06	A payer avant le 05/10	A payer avant le 05/11	A payer avant le 05/12	A payer avant le 05/01	A payer avant le 05/02	A payer avant le 05/03	A payer avant le 05/04	A payer avant le 05/05	A payer avant le 05/06

Tout retard de règlement fait l'objet d'un rappel puis de l'engagement de procédures par voie contentieuse, procédures dont les coûts seront facturés aux parents.

Tout retard important de paiement fera l'objet d'un signalement auprès du MEN, Ministère de l'Education Nationale.

### Arrivée ou départ en cours d'année scolaire

Les frais d'inscription sont dus en totalité pour toute arrivée en cours d'année scolaire.

Tout mois commencé est dû dans son intégralité, sauf cas de force majeure laissée à l'appréciation de la direction.

### Remboursement

Aucun remboursement ne peut être demandé quel qu'en soit le motif :

- Absence temporaire de service : enseignant non remplacé, fermeture de l'Institut pour raison sanitaire (comme la pandémie actuelle) ou administrative
- Absence de l'élève : maladie, exclusion

### Réductions

Des réductions sur les frais de scolarité sont accordées dans les situations suivantes :

- Règlement de la scolarité annuelle en 1 fois, avant le 30/06 de l'année de la rentrée scolaire : réduction de 5%



### Moyens de paiement

Les parents choisissent de régler les frais avec les moyens suivants :

- Espèces. D'après la loi de finances 2015 art 179 II et 252 IB, tout paiement en espèce est passible d'un droit de timbre fiscal au taux de 0.25 % de la somme payée, à la charge des parents
- Chèque à l'ordre de « ECAM Nid Familial »
- Carte bancaire sur terminal de paiement disponible dans l'établissement.
- Paiement en ligne.
- Les droits d'inscription ou de réinscription sont à régler soit par chèque soit en espèce, après avoir rempli la fiche d'inscription ou de réinscription.
- En cas de rejet d'un chèque pour défaut de provision et en absence de régularisation dans un délai de huit jours suivant la notification de cet incident à la famille, l'école procédera selon réglementation en vigueur.

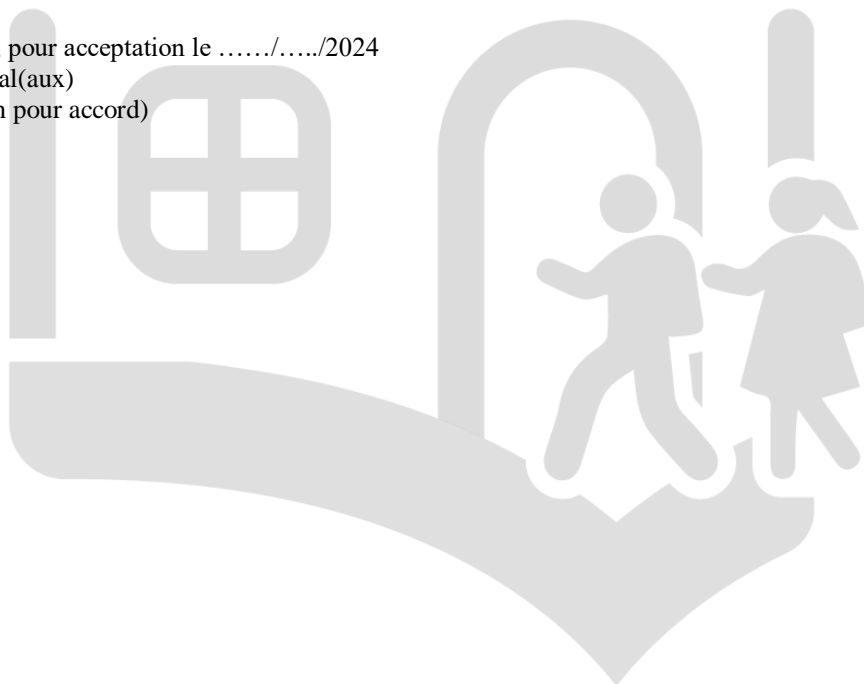
### Voici les tarifs pour l'année scolaire 2024-2025

Cycle	Frais de réinscription	Frais de première inscription	Frais de scolarité annuels	Frais de scolarité à régler avant le 5 de chaque mois : de sept à juin
<b>Précolaire</b>	1100 DH	1300 DH	11000 DH	1100 DH
<b>Primaire</b>	1100 DH	1300 DH	11000 DH	1100 DH
<b>Collège</b>	1500 DH	1700 DH	15000 DH	1500 DH

Vu et pris connaissance, pour acceptation le ...../...../2024

Le(s) responsable(s) légal(aux)

Précède la mention (Bon pour accord)





## DROIT A L'IMAGE ET ENGAGEMENT DES PARENTS

Une communauté éducative au service du développement des TALENTS

Nous, soussignés

**PERE** Prénom

Nom

**MERE** Prénom

Nom

Parents de

**ENFANT**

Niveau

Prénom

Nom

Scolarisé à l'Institut LE NID FAMILIAL

Autorise l'Institut LE NID FAMILIAL à prendre photos et vidéos de mon enfant.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise le l'Institut LE NID FAMILIAL à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et vidéos de mon enfant prises dans le cadre de sa scolarité et lors des fêtes et sorties organisées par l'établissement.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par l'établissement et le réseau ECAM, sous toute forme et tous supports connus à ce jour, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies dans tout support à caractère pornographiques, raciste, xénophobe, ou toute autre exploitation préjudiciable.

Nous nous reconnaissons être entièrement remplis de nos droits et nous ne pouvons prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Nous garantissons que nous ne sommes pas liés par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de l'image de notre enfant.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents.

D'autre part,

Nous certifions avoir pris connaissance des règlements intérieur et financier destinés aux parents de l'Institut LE NID FAMILIAL et l'accepter dans sa totalité.

Nous sommes conscients que l'Institut n'est plus responsable des élèves après la fermeture des portails à la fin des horaires de classes.

Nous autorisons notre enfant à participer aux activités et aux sorties pédagogiques qui seront organisées par l'Institut tout au long de l'année scolaire.

Nous sommes conscients que seuls les professeurs et la direction gèrent les conflits entre les élèves. Nous nous engageons à ne jamais intervenir auprès d'autres élèves.

Lu et approuvé  
Signature

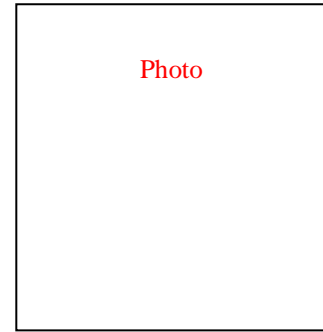


## FICHE MEDICALE

### ENFANT

Prénom  
Date de naissance  
Sexe  
Adresse

Niveau  
Nom  
Lieu de naissance



### PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Prénom  
Lien de parenté  
Téléphone fixe domicile

Nom  
Téléphone portable

### MEDECIN TRAITANT

Prénom  
Adresse  
Téléphone fixe cabinet

Nom  
Téléphone portable

### GROUPE SANGUIN

### POIDS

### TAILLE

L'enfant est-il soigné par homéopathie ? oui non  
L'enfant doit-il prendre des médicaments ? oui non (Joindre une ordonnance médicale)  
Si oui, lesquels, à quelle fréquence et pourquoi ?

L'enfant a-t-il subi des interventions chirurgicales et/ou a-t-il eu des maladies graves ? oui non  
Si oui, lesquelles et quand ?

L'enfant souffre-t-il d'un handicap particulier ? oui non  
Si oui, lequel ? Date du dernier examen médical :

L'enfant a-t-il été vacciné contre le tétanos ? oui non  
Date de la 1<sup>ère</sup> injection : Date du dernier rappel :

L'enfant souffre-t-il de manière permanente ou régulière de  
diabète asthme maladie contagieuse (à déclarer)  
affection cardiaque épilepsie bronchite affection cutanée saignements de nez mal du voyage  
autres :

Pour les affections retenues, merci d'indiquer quel est le traitement habituel / comment réagir et quelles sont les précautions particulières à prendre : (joindre une ordonnance médicale)

L'enfant est-il allergique ou sensible ? A certains médicaments ? oui / non  
Lesquels ?

Suit-il un régime particulier ? Est-il vite fatigué ? oui non

Y a-t-il des activités / sports qu'il ne peut pas pratiquer ? oui non (joindre un certificat médical)  
Lesquels / pourquoi ?

Je reconnais avoir été informé que ces informations seront traitées de façon confidentielle par l'infirmier de l'Institut. J'atteste que toutes les informations fournies sont exactes et complètes. J'autorise la direction de l'établissement à prendre toutes les mesures nécessaires à la santé de mon enfant en cas d'accident. Je m'engage à informer l'établissement de tout changement concernant la santé de mon enfant.

Date

Prénom et Nom des parents

Signatures